

IV

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 11 juin 1965

N° 258

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note n° 60 du 11 juin 1965 et de son annexe, concernant l'utilisation, le maintien en fonctionnement, l'entretien et l'appui conjoints futurs du polygone de recherche de Fort Churchill (Manitoba), au Canada.

J'ai aussi l'honneur de vous faire connaître que mon Gouvernement accepte les conditions proposées dans votre Note et son annexe au sujet du fonctionnement, de l'entretien, de l'appui et en général de l'utilisation conjointe future du polygone. Ma réponse et votre Note, ainsi que l'annexe susmentionnée, constitueront ensemble un accord entre nos deux Gouvernements sur cette question, lequel entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1966 et demeurera en vigueur jusqu'au 30 juin 1970, conformément aux conditions de durée précises dans votre Note.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

JOSEPH W. SCOTT

L'honorable Paul Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa